Département du Doubs Arrondissement de Besançon Canton de Besançon V Envoyé en préfecture le 20/09/2023 Recu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID: 025-212502678-20230914-230907-DE

COMMUNE DE GENNES

Nombre de Conseillers : En exercice : **15** Présents : 10 Votants : 12

<u>Date de convocation</u> : 09/09/2023

<u>Date d'affichage</u>: 11/09/2023

DELIBERATION

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent

Membres présents :, Dominique HENRY, Céline HIRCHI, Isabelle HOCQUEMILLER, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Membres excusés: Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY

Ludovic JEUNOT, procuration à Isabelle HOCQUEMILLER

Philippe GENILLOUX,

Membres absents: Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,

Secrétaire de séance : Dominique HENRY

> 230907 : Zone d'Activité Economique (ZAE)

Pour l'aménagement de la ZAE du Chaucheux, deux scénarios sont proposés par GBM qui porte la compétence de cet aménagement : le 1° scénario avec une noue de récupération des eaux de ruissellement le long de la rue de la Vierge, et le 2° scénario avec une récupération des eaux de ruissellement sur chaque parcelle.

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le scénario n° 2, sous réserve de confirmations à obtenir de la part de GBM sur les éléments de la note technique du 21 août 2023, en particulier le nombre de parcelles à aménager et l'estimation du total des dépenses d'études et d'aménagement du terrain.
- d'autoriser le maire à signer avec GBM une convention de mise à disposition du terrain, sous réserve des mêmes conditions

Le maire Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture